



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 juillet 2014

Communiqué de presse

L'État appliquera de façon rigoureuse la réglementation relative aux activités de taxis et de VTC

Les représentants de l'Union des Artisans Taxi de la Martinique ont été reçus à leur demande à la préfecture, le mercredi 23 juillet 2014. Ils ont pu ainsi évoquer leur inquiétude face au développement de l'activité de Véhicules de Tourisme avec Chauffeur (VTC) en Martinique.

Lors de cet entretien, outre un rappel de la réglementation en vigueur, il a été évoqué avec les représentants de cette profession, les évolutions législatives en cours visant à rééquilibrer les conditions d'exercice des acteurs économiques dans le secteur du transport de personne et à moderniser la profession de taxi.

Les services de la préfecture chargés de la délivrance et du retrait des cartes professionnelles de chauffeurs de véhicules de tourisme, continueront à veiller à la stricte application de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs des contrôles seront pratiqués et des poursuites seront engagées à l'endroit des personnes exerçant les activités de taxi ou VTC non titulaires de titres autorisant l'exercice de ces professions.